

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260225-DE-2026-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Johanny HU.

Excusés : Liliane ROBIN, Régis BILLEROT

Pouvoirs : Daniel JOLLIT donne pouvoir à Stéphane BAUDRY, Corinne GUYON donne pouvoir à Dominique ANNONIER, Céline RIVOLET donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Didier PROUST donne pouvoir à Didier JOLLET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Michel RICORDEL



DE-2026-02-14 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC RÉSEAU ET D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Rapporteur : Michel RICORDEL

Monsieur le vice-président informe le conseil communautaire qu'en application avec l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015, la fréquence du diagnostic du système d'assainissement ne peut excéder 10 ans. Il indique que les petits systèmes d'assainissement des communes d'Augé, Azay-Le-Brûlé (Cerzeau), Nanteuil (Pallu), Salles, Saivres (Bourg et Ligné), Sainte-Néomaye et Soudan (Bourg et Souci) n'ont pas fait l'objet de diagnostic, et qu'il est donc nécessaire de lancer une étude (en regroupant ces territoires).

Il rappelle que cette étude se décompose en deux parties :

- Un diagnostic du fonctionnement des réseaux d'eaux usées et des stations de traitement des eaux usées, afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu
- Un schéma directeur d'assainissement qui vise notamment à l'élaboration d'un programme pluriannuel et à la hiérarchisation des investissements et des actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel, en conformité avec la réglementation

Pour mener à bien cette étude, la Régie assainissement s'est rapprochée des services d'ID79 pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette étude est susceptible de se voir attribuer des aides financières de la part du Conseil Départemental des Deux-Sèvres (20%) et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%). L'enveloppe budgétaire visée est de l'ordre de 200 000€HT.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER Monsieur Le Président à solliciter le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les demandes d'aides financières aux taux le plus élevé possible,
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer et à déposer toutes les pièces administratives afférentes à cette demande.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

